

Règlement

Le dixième Festival International du Film d'Archéologie de Nyon a lieu à Nyon du 21 au 25 mars 2017.

Les buts

Le festival a pour but de faire connaître l'archéologie au grand public au moyen du film. Il essaye de promouvoir ce moyen d'expression en primant les meilleurs films d'archéologie récents.

Organisation

Le festival est organisé par l'association du Festival International du Film d'Archéologie et le Musée Romain de Nyon.

Participation

Peuvent participer au festival tous les films récents qui ont pour thème l'archéologie ou l'histoire ancienne.

Le choix de la programmation se fait sur la base de critères archéologiques et cinématographiques.

Les films sélectionnés prennent part à la compétition.

Compétition

Les films sélectionnés prennent part à la projection publique et à la compétition pour l'un des prix.

Pour participer au festival, une version française du film est demandée. Si celle-ci n'existe pas, l'envoi du texte complet (commentaires, interviews, sous-titrages...) est exigé. La traduction sera soit sous-titrée, soit enregistrée si une version internationale existe.

Jury

Le jury sera composé de 5 personnes dont 2 archéologues et 2 professionnels de l'audiovisuel.

Il jugera la validité scientifique des informations contenues et la manière de les traiter.

Il décernera les prix suivants :

- Le prix du meilleur film scientifique
- Le prix du meilleur film à petit budget
- Le prix du jury du festival

Le public décernera le prix du public

Le jury pourra aussi décerner des mentions spéciales s'il le juge nécessaire.

Les lauréats pourront mentionner à leur générique : "primé au Festival International du Film d'archéologie de Nyon".

Envoi

Afin de participer à la sélection du festival, les réalisateurs voudront bien nous envoyer de préférence deux DVD ou un fichier. Si leur film est sélectionné, ils peuvent nous faire parvenir pour la projection ou autre support accepté d'entente avec le festival (fichier professionnel, BluRay, etc..) trois semaines avant le début de la manifestation.

Les inscriptions doivent nous parvenir le 2 décembre 2017.

Les cassettes pour le festival devront être expédiées à l'adresse suivante:

Festival du film d'archéologie
c/o Christophe Goumand
33, chemin des Contamines
Saconnex d'Arves-dessus
1228 Plan-les-Ouates
Suisse

Les DVD reçus pour la sélection, sauf accord contraire avec le producteur, resteront dans les archives du festival. Les autres supports ou DVD supplémentaires reçus pour la projection seront retournés aux propriétaires.

Des extraits des films sélectionnés pourront être diffusés sur internet ou lors d'éventuelles émissions de télévision parlant du festival.

Les films sélectionnés pourront être présentés lors de manifestations décentralisées à but non lucratif traitant des films d'archéologie (musées, sociétés archéologiques ou historiques, écoles, etc....)

Assurances

En cas de perte d'un film, la responsabilité des organisateurs implique le remboursement des frais d'une copie du film.

For juridique

Le for juridique est à Nyon.